



TRIBUNAL DU CONTENTIEUX  
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Affaire n° : UNDT/NY/2010/094

Jugement n° : UNDT/2010/182

Date : 14 octobre 2010

Français

Original : anglais

---

**Devant :** Juge Marilyn J. Kaman  
**Greffe :** New York  
**Greffier :** Morten Albert Michelsen, fonctionnaire responsable

MAKWAKA

contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

---

**RETRAIT**

---

**Conseil du requérant :**

Bart Willemsen, Bureau de l'aide juridique au personnel

**Conseil du défendeur :**

Melissa Bullen, Section du droit administratif, Bureau de la gestion des ressources humaines, Secrétariat de l'ONU

## **Introduction**

1. Le 4 octobre 2010, le requérant a contesté une décision de ne pas créditer les augmentations de salaire pour une période de service précise parce qu'il s'agissait d'une sanction disciplinaire qui était *ultra vires* en violation du principe *non bis in idem* et sans fondement factuel suffisant.

2. Le 14 octobre 2010, le requérant a notifié le Tribunal qu'il retirait sa demande UNDT/NY/2010/094, ayant été « informé que la décision contestée serait abandonnée avec effet rétroactif », éliminant ainsi la raison même de la demande.

## **Conclusion**

3. La demande d'appel ayant été retirée, la procédure d'arbitrage devant le Tribunal n'a plus d'objet et l'affaire est close.

(Signé)

Juge Marilyn J. Kaman

Ainsi jugé le 14 octobre 2010

Enregistré au Greffe le 14 octobre 2010

(Signé)

Morten Albert Michelsen, fonctionnaire responsable, Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, Greffe de New York